

Paris, le 18 novembre 2024

Vivendi : point d'étape sur le projet de scission et tenue des Capital Markets Day de Canal+ et de Havas

Vivendi a appelé ses actionnaires à se prononcer sur la séparation de Canal+, de Havas et de Louis Hachette Group (qui regroupera sa participation de 66,53 % dans Lagardère et 100 % de Prisma Media) lors d'une Assemblée générale mixte des actionnaires qui se tiendra le 9 décembre prochain.

- **Canal+ organise un Capital Markets Day le 18 novembre** au cours duquel seront présentées la stratégie et les ambitions de cette société dans la perspective de l'admission aux négociations de ses actions ordinaires au London Stock Exchange prévue le 16 décembre. Le prospectus de cette opération, approuvé par l'Autorité de marché britannique (FCA) le 30 octobre 2024, ainsi qu'un résumé en français, est disponible sur www.canalplusgroup.com.

Canal+ a publié un supplément au prospectus le 15 novembre 2024. Celui-ci intègre par référence les états financiers intermédiaires consolidés de MultiChoice pour les six mois clos le 30 septembre 2024. Il inclut également des informations sur une extension envisagée des responsabilités de deux membres du Directoire, une mise à jour des informations fiscales au Royaume-Uni à la suite du « UK Autumn Budget » ainsi que les informations suivantes sur les tendances.

Canal+ prévoit une croissance du chiffre d'affaires pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024 globalement en ligne avec celle de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Bien que le chiffre d'affaires de Canal+ pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025 devrait croître de manière organique, l'arrêt attendu de la diffusion de sa chaîne française gratuite C8 ainsi que la résiliation des contrats de sous-licence et des contrats onéreux de contenu tiers en France, affecteront négativement le chiffre d'affaires et devraient plus que compenser la croissance organique. À moyen terme, et à périmètre constant, le chiffre d'affaires devrait croître de manière modérée.

À moyen terme, Canal+ s'attend à une poursuite modérée de l'amélioration de la marge d'EBIT ajustée (EBITA)¹ à périmètre constant, grâce à l'optimisation des coûts, à l'amélioration de l'efficacité opérationnelle et à l'amélioration de la rentabilité des actifs récemment intégrés transférés depuis Vivendi.

Les flux de trésorerie opérationnels (CFFO) devraient, selon Canal+, retrouver en 2025 un niveau similaire à celui de 2023, après un niveau exceptionnellement bas en 2024, impacté négativement par des effets de besoin en fonds de roulement au second semestre 2024 dus à une concentration exceptionnelle de paiements liés au renouvellement et à la signature de contrats de contenus, ainsi qu'à de possibles paiements non récurrents liés aux propositions de rectifications fiscales.

¹ Hors éléments non récurrents

La finalisation éventuelle de l'acquisition du contrôle de MultiChoice en cours aurait un impact significatif sur le profil financier de Canal+ en Afrique et au niveau mondial à moyen terme, en ajoutant un moteur de croissance des revenus tout en offrant d'importantes synergies de coûts potentielles.

- **Havas**, dont l'admission aux négociations des actions Havas NV sur Euronext Amsterdam est également prévue le 16 décembre, **tiendra un Capital Markets Day le 19 novembre**. Le prospectus de cette opération, approuvé par l'Autorité des marchés financiers néerlandaise (AFM), ainsi qu'un résumé en français, sont accessibles sur www.havas.fr.

L'évolution organique du revenu net de Havas devrait se situer entre -1,0 % et 0 % pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024 (par rapport à la même période de 2023). Les prévisions pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025 indiquent que la croissance organique du revenu net devrait dépasser 2,0 % par rapport à la même période de l'année précédente.

Au 31 décembre 2024, l'EBIT ajusté de l'année devrait dépasser 330 millions d'euros, reflétant la gestion des dépenses opérationnelles, avec une trésorerie nette et des équivalents de trésorerie (hors dettes locatives et obligations d'acquisition de parts résiduelles ou complémentaires) qui devraient s'établir autour de 150 millions d'euros à cette date. Au 31 décembre 2025, la marge d'EBIT ajustée annuelle devrait se situer entre 12,5 % et 13,5 %. D'autres informations sont disponibles sur www.havas.fr.

Sous réserve des besoins qui pourraient survenir, Havas veillera à mettre en œuvre une politique de dividendes cohérente avec son profil de croissance et de génération de trésorerie, tout en maintenant sa capacité à financer son développement. Havas prévoit de proposer un rendement régulier du capital à ses actionnaires, via le versement d'un dividende annuel qui devrait en 2025 représenter environ 40 % du résultat net, part du groupe, au titre de l'exercice financier 2024.

- Le document d'information de **Louis Hachette Group** relatif à l'admission de ses actions aux négociations sur Euronext Growth (Paris) a été publié sur son site www.louishachettegroup.com.

En matière de distribution de dividendes, l'objectif de Louis Hachette Group est de maximiser la création de valeur pour ses actionnaires en procédant à un désendettement progressif du Groupe Lagardère et en distribuant régulièrement des dividendes à ses actionnaires, tout en préservant sa capacité à saisir des opportunités de croissance en ligne avec ses objectifs stratégiques. En 2025, Louis Hachette Group prévoit de distribuer au moins 85 % des dividendes reçus par la société (en tant qu'actionnaire de contrôle de Lagardère et seul actionnaire de Prisma Media).

- De son côté, **Vivendi**, qui restera coté sur Euronext Paris, a publié un document d'information sur son site www.vivendi.com ainsi qu'un résumé en français. Il y est notamment précisé que Vivendi cherchera à améliorer son attractivité et se réserve le droit de verser des dividendes extraordinaires lorsqu'il le jugera opportun.

Le Directoire soumettra au Conseil de surveillance un dividende au titre de 2024 assurant un rendement² se situant autour de 1,5 % qui sera proposé à une Assemblée générale qui se tiendra en 2025.

Vivendi a préparé des informations financières illustratives non auditées, présentes dans le document d'information déjà publié, afin de présenter une perspective économique de son compte de résultat et de son bilan reflétant la perte de contrôle prévue de Canal+, Havas ainsi que de Lagardère et Prisma à la suite du projet de scission.

Pour participer à ces Capital Markets Days ou les suivre en diffusion sur Internet, merci de contacter les sociétés concernées.

A propos de Vivendi

Vivendi est un leader mondial dans les contenus, les médias et la communication. Groupe Canal+ est un acteur majeur de la création et de la distribution de contenus audiovisuels sur tous les continents. Lagardère est le troisième groupe mondial de l'édition grand public et de l'éducation, et un acteur international majeur du commerce en zone de transport. Havas est l'un des plus grands groupes de communication au monde avec une présence dans plus de 100 pays. Vivendi est également présent notamment dans la presse magazine (Prisma Media) et les jeux vidéo (Gameloft). Groupe engagé, Vivendi contribue à construire des sociétés plus ouvertes, inclusives et responsables en soutenant une création plurielle et inventive, en favorisant un accès plus large à la culture, à l'éducation et à ses métiers, et en renforçant la sensibilisation aux enjeux et opportunités du XXI^e siècle. En décembre 2023, Vivendi a lancé l'étude d'un projet de scission où Canal+, Havas et Louis Hachette Group, une société regroupant les actifs dans l'édition et la distribution, deviendraient des entités indépendantes cotées en Bourse. Une Assemblée générale des actionnaires convoquée le 9 décembre 2024 devra se prononcer sur ce projet. www.vivendi.com

Avertissements importants

Les actionnaires sont invités à se rapporter aux prospectus relatifs à l'admission aux négociations des actions Canal+ SA sur le London Stock Exchange et des actions Havas NV sur Euronext Amsterdam, ainsi que le document d'information relatif à l'admission des actions Louis Hachette Group SA aux négociations sur Euronext Growth, afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la détention d'actions de ces trois sociétés. Ces documents sont mis gratuitement à la disposition des investisseurs sur les sites Internet respectifs de Canal+, Havas et Louis Hachette Group. Il est rappelé que l'approbation d'un prospectus ou d'un document d'information par une autorité compétente ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les actions de la société devant être admises aux négociations sur le marché considéré. Les actionnaires sont également invités à se rapporter au document d'information volontaire de Vivendi SE afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la détention d'actions de Vivendi après la réalisation de la scission du groupe. En particulier, il est vivement conseillé aux actionnaires de lire les chapitres de ces prospectus et documents d'information décrivant les facteurs de risques liés à l'émetteur et aux actions faisant, le cas échéant, l'objet d'une demande d'admission à la cote. Il leur est également recommandé de prendre connaissance des descriptions relatives aux droits des actionnaires figurant dans ces documents, afin qu'ils puissent apprécier les droits dont ils disposeront en tant qu'actionnaires d'Havas NV, une société de droit néerlandais dont les titres seront admis sur un marché réglementé néerlandais (Euronext Amsterdam), de Canal+, société française dont les actions seront admises sur un marché de droit étranger hors UE (le London Stock Exchange) et de Louis Hachette Group, une société française dont les actions seront admises sur Euronext Growth.

Le présent communiqué de presse est publié à titre informatif uniquement et ne constitue pas une offre ou une invitation à vendre, à souscrire ou à acheter des titres de Vivendi SE, Canal+ SA, Havas NV ou Louis Hachette Group SA, ou la sollicitation d'un vote ou d'une approbation dans tout État en relation avec les opérations décrites dans le présent document ou autrement,

² Rendement exprimé en pourcentage du capital investi, obtenu en rapportant le montant total des dividendes versés à la capitalisation boursière.

et il n'y aura pas de vente, d'émission ou de transfert de titres dans un quelconque État en contravention avec les lois en vigueur. Le présent communiqué de presse ne doit en aucun cas être interprété comme une recommandation à l'attention des lecteurs.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas un prospectus ni un document d'offre aux fins du Règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017 (tel que modifié, le « Règlement Prospectus ») ou du Règlement (UE) 2017/1129 en ce qu'il fait partie du droit interne du Royaume-Uni en vertu du European Union (Withdrawal) Act 2018, tel qu'amendé (le « Règlement Prospectus du Royaume-Uni »), et l'attribution d'actions de Canal+ SA, Havas NV et Louis Hachette Group SA aux actionnaires de Vivendi SE dans le cadre de l'opération de scission mentionnée dans le présent communiqué devrait être effectuée dans des circonstances qui ne constituent pas « une offre au public de valeurs mobilières » au sens du Règlement Prospectus ou du Règlement Prospectus du Royaume-Uni.

Les titres de Vivendi SE, Canal+ SA, Havas NV, Louis Hachette Group SA n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au titre du U.S. Securities Act of 1933 (tel qu'amendé, « U.S. Securities Act ») ou du U.S. Investment Company Act of 1940 (tel qu'amendé, le « U.S. Investment Company Act »), et ni Vivendi SE, ni Canal+ SA, Havas NV ou Louis Hachette Group SA n'a l'intention de faire une offre au public de valeurs mobilières aux États-Unis ou à des personnes U.S. (« U.S. Persons » au sens de la Réglementation S). Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières aux États-Unis ou à des U.S. Persons au titre du U.S. Securities Act.

La diffusion du présent communiqué de presse peut être restreinte, limitée ou interdite par la loi dans certains États et les personnes en possession de ce communiqué, ou d'une information ou d'un document mentionné dans ce communiqué, doivent s'informer sur l'existence de telles restrictions, limitations ou interdictions, et les respecter. Tout manquement à ces restrictions, limitations ou interdictions peut constituer une violation des lois et réglementations sur les valeurs mobilières de ces États.

Le présent communiqué de presse s'adresse uniquement aux personnes au Royaume-Uni qui (i) ont une expérience professionnelle en matière d'investissements, ces personnes répondant à la définition de « professionnels de l'investissement » de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (le « Financial Promotion Order ») ou (ii) sont des personnes répondant à l'article 49(2)(a) à (d) du Financial Promotion Order ou, (iii) d'autres personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) à qui il peut être légalement communiqué ou fait communiquer (toutes ces personnes étant ensemble désignées comme « personnes concernées »). Ce communiqué de presse s'adresse uniquement aux personnes concernées et ne doit pas être utilisé par des personnes qui ne sont pas des personnes concernées.

Les investisseurs et les détenteurs de valeurs mobilières peuvent obtenir gratuitement copie des documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) ou directement auprès de Vivendi.

ADR non sponsorisés. Vivendi ne sponsorise pas de programme d'American Depositary Receipt (ADR) concernant ses actions. Tout programme d'ADR existant actuellement est « non sponsorisé » et n'a aucun lien, de quelque nature que ce soit, avec Vivendi. Vivendi décline toute responsabilité concernant un tel programme.

Ce document a été certifié par Vivendi via la blockchain afin de garantir son authenticité. Consultez ce certificat d'authenticité en vous connectant sur <https://www.certification.vivendi.com> ou en recourant à un explorateur de blockchain tel que <https://etherscan.io> ou <https://www.blockchain.com>